



# Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale  
11 décembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Troisième Commission

### Compte rendu analytique de la 2<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 7 octobre 2013, à 10 heures

*Président* : M. Tafrov ..... (Bulgarie)

## Sommaire

Point 5 de l'ordre du jour : Élection des bureaux des grandes commissions  
Organisation des travaux

Point 135 de l'ordre du jour : Planification des programmes

Point 27 de l'ordre du jour : Développement social

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille
- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- d) Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

13-50263X (F)



Merçi de recycler 



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Point 5 de l'ordre du jour : Élection des bureaux des grandes commissions**

1. **Le Président** dit que les États d'Afrique ont accepté la candidature de M. Mario von Haff (Angola) au poste de Vice-Président de la Commission à sa soixante-huitième session.

2. *M. Mario von Haff (Angola) est élu Vice-Président par acclamation.*

### **Organisation des travaux** (A/68/250, A/C.3/68/1, A/C.3/68/L.1 et Add.1/Rev.1)

3. **Le Président** dit que la lettre du Président de l'Assemblée générale concernant les questions renvoyées à la Troisième Commission figure dans le document A/C.3/68/1. La liste des documents publiés au titre des divers points de l'ordre du jour se trouve dans le document A/C.3/68/L.1/Add.1. Rappelant les directives au sujet de la conduite des travaux de la Commission énoncées dans le chapitre II du rapport du Bureau (A/68/250) ainsi que les dispositions figurant dans le document A/RES/66/246 à propos de la transmission de toutes les réunions officielles sur le Web, le Président souligne combien il est important de respecter la ponctualité et le temps imparti pour les interventions et les droits de réponse ainsi que les délais pour présenter des propositions et s'inscrire sur la liste des orateurs. Il attire également l'attention sur les directives spécifiques contenues dans le rapport du Bureau.

4. Le Président propose que la Commission se conforme au calendrier dans la mesure du possible afin de tirer le meilleur parti du temps et des ressources dont dispose la Commission, étant entendu que des aménagements seront effectués selon qu'il conviendra. Les délégations qui seront à l'origine de projets de propositions en informeront le Secrétaire de la Commission ou un membre du Bureau et celles qui se portent coauteurs de projets de résolutions nécessitant de longues négociations devront les préparer le plus tôt possible et s'en tenir scrupuleusement aux dates butoirs. Comme le veut la pratique établie, la Commission tiendra une liste évolutive des orateurs et les délégations devront être prêtes à prendre la parole plus tôt que prévu, si besoin est. Tout orateur absent au moment prévu pour sa prise de parole sera placé à la fin de la liste à moins qu'un changement d'horaire ait

été convenu en temps utile avec une autre délégation. Les déclarations seront limitées à 15 minutes pour les délégations s'exprimant au nom d'un groupe d'États et 7 minutes pour celles qui s'expriment au nom de leur pays uniquement.

5. Le Président dit qu'il croit comprendre que la Commission souhaite approuver ses recommandations.

6. *Il en est ainsi décidé.*

7. **Le Président** dit qu'il suppose que, conformément à la pratique établie, la Commission souhaite inviter les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, les présidents des organes créés par traité ou d'autres groupes ainsi que d'autres personnalités à présenter leurs rapports à la Commission et à procéder à des échanges de vues avec elle.

8. *Il en est ainsi décidé.*

9. **Le Président** dit qu'il croit comprendre que la Commission souhaite approuver l'organisation des travaux telle qu'elle figure dans les documents A/C.3/68/L.1 et Add.1/Rev.1, sous réserve de révision.

10. *Il en est ainsi décidé.*

### **Point 135 de l'ordre du jour : Planification des programmes**

11. **Le Président** dit qu'il a nommé M<sup>me</sup> Adriana Murtillo Ruin coordonnatrice du projet de résolution sur la suite à donner à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

### **Point 27 de l'ordre du jour : Développement social**

- a) **Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale** (A/68/174 et A/68/215)
- b) **Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille** (A/68/61-E/2013/3, A/68/95, A/68/168 et A/68/169)
- c) **Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement** (A/68/167)

**d) Décennie des Nations Unies pour  
l'alphabétisation : l'éducation pour tous  
(A/68/201)**

12. **M. Gass** (Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations), prenant la parole au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, dit que les conséquences de la crise économique et financière mondiale ont mis en évidence l'importance d'un travail décent et de la sécurité de l'emploi, en particulier du fait que le chômage des jeunes demeure élevé. Plusieurs mesures de suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, notamment l'initiative de l'Année internationale des coopératives et la réunion de haut niveau sur la question du handicap et du développement et sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui vient de se conclure, ont mis en lumière la nécessité de politiques de développement cohérentes concernant des questions intimement liées portant sur la viabilité sociale, économique et environnementale. La participation, la prise en compte et les priorités des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des peuples autochtones sont essentielles pour parvenir à un programme de développement durable pour l'après-2015.

13. Les progrès réalisés dans l'amélioration du développement social au niveau mondial demeurent inégaux. L'inégalité continue d'avoir des conséquences préjudiciables sur la santé, la nutrition, l'éducation, la viabilité environnementale et l'inclusion sociale et économique, et une approche générale est nécessaire pour relever ces défis grâce à des politiques macroéconomiques favorables à la croissance et des politiques sociales ouvertes à tous, tout en assurant également la viabilité environnementale. Les stratégies qui ont fait leurs preuves sont l'Initiative pour un socle de protection sociale, la croissance agricole et la diversification des économies rurales, les mesures de stimulation fiscale et la prise de décision participative.

14. Les États Membres doivent redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement avant 2015, date butoir qui intervient dans trois ans, tout en défendant un programme de développement énergétique pour l'après-2015 en vue de régler les questions en suspens et de relever les nouveaux défis.

15. **M<sup>me</sup> Bas** (Directrice de la Division des politiques sociales et du développement au Département des affaires économiques et sociales), présentant les rapports du Secrétaire général au titre des points 27 a), b) et c) de l'ordre du jour, dit que le rapport sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/68/174) donne un aperçu des débats à la Commission du développement social lors de sa cinquante et unième session. Le rapport appelle l'attention sur les discussions concernant la promotion de l'autonomisation dans l'élimination de la pauvreté, l'intégration sociale, le plein-emploi et un travail décent pour tous. Il décrit également les progrès réalisés dans l'exécution des programmes en faveur de divers groupes sociaux et de l'intégration sociale et donne un aperçu des politiques favorisant l'autonomisation. Le rapport note qu'il convient certes de prêter attention aux conséquences de l'exclusion de groupes sociaux spécifiques, mais que la promotion de l'autonomisation doit néanmoins aller au-delà d'approches ciblant des groupes spécifiques et être axée sur le développement à dimension humaine. Le rapport recommande que des efforts plus grands soient déployés pour éliminer les causes profondes de la pauvreté, de l'inégalité et de l'exclusion sociale et que le programme de développement pour l'après-2015 accorde la priorité à l'inclusion sociale, la protection sociale, l'autonomisation et la participation.

16. La note du Secrétariat intitulée « Situation sociale dans le monde en 2013 : questions d'inégalité » (A/68/125) analyse les incidences de l'inégalité sociale et économique sur le développement inclusif. Le taux trop élevé d'inégalité doit être corrigé par une combinaison de politiques macroéconomiques favorables à la croissance et de politiques sociales de redistribution qui adoptent une approche universelle et générale.

17. Le rapport sur la préparation et la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2014 (A/68/61-E/2013/3) examine les bonnes pratiques en matière d'élaboration de politiques de la famille visant à lutter contre la pauvreté des familles et l'exclusion sociale, à assurer l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et à favoriser l'intégration sociale et la solidarité entre les générations. Il met également en lumière l'acceptation de plus en plus généralisée d'un équilibre adéquat entre vie professionnelle et vie familiale, considéré comme

étant un facteur important de productivité et il note que les politiques doivent être de nature intersectorielle et autonomiser les familles et non en assumer les fonctions. Le rapport recommande une meilleure coopération entre toutes les parties prenantes pour veiller à ce que l'élaboration, le suivi et l'exécution de politiques axées sur la famille débouchent sur des politiques plus efficaces en faveur des familles et un meilleur partage des bonnes pratiques.

18. Le rapport intitulé « La voie à suivre : un programme de développement qui tienne compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà » (A/68/95) examine les approches de développement actuelles qui prennent en compte la question du handicap et indique que la méconnaissance des problèmes des personnes handicapées dans le cadre existant de développement international a abouti à l'absence d'engagements politiques et de mécanismes de responsabilité spécifiques qui auraient permis d'inclure les personnes handicapées dans les activités visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le rapport note que, malgré cette lacune manifeste, des efforts ont été déployés pour prendre en compte la question du handicap dans les programmes de développement national. Enfin le rapport propose des mesures visant à inclure la question du handicap dans les politiques de développement et il recommande de faire de l'accessibilité la pièce maîtresse du programme de développement pour l'après-2015.

19. Le rapport sur le rôle des coopératives dans le développement social et la célébration de l'Année internationale des coopératives (A/68/168) examine la célébration de l'année internationale ainsi que la contribution des coopératives au développement social et économique, en soulignant que les activités menées par les coopératives assurent la subsistance de 3 milliards de personnes et apportent une contribution importante aux économies nationales. Les nombreuses activités menées tout au long de 2012 pour célébrer l'Année internationale des coopératives ont permis de faire mieux connaître les coopératives et de créer un environnement favorable à la croissance et à la viabilité de celles-ci. Le rapport note également les activités menées au niveau international pour renforcer les coopératives et leur rôle dans le développement.

20. Le rapport du Secrétaire général intitulé « Promouvoir l'intégration sociale en luttant contre l'exclusion » (A/68/169) note que l'objectif de la cohésion sociale n'est pas encore atteint, du fait que de

nombreux groupes vulnérables continuent à ne pas bénéficier des avantages du développement. La protection sociale - qui est un droit socioéconomique et une forme de solidarité institutionnalisée - doit être au centre de cadres de politique cohérents et intégrés. Le rapport recommande notamment que des institutions nationales soient mises en place en partenariat avec la société civile et le secteur privé pour mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques d'inclusion sociale.

21. Le rapport sur la suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées (A/68/167) examine trois principaux domaines dans la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement, à savoir l'accès des personnes âgées à l'emploi et à un travail décent, la maltraitance des personnes âgées et les violences exercées contre elles et la santé mentale des personnes âgées. Le rapport conclut que, 10 ans après l'adoption du Plan d'action de Madrid, les personnes âgées sont encore victimes d'attitudes préjudiciables et de pratiques discriminatoires dans de nombreuses sociétés.

22. **M<sup>me</sup> Jensen** (Directrice du Bureau de liaison de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à New York), présentant le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur l'exécution du Plan d'action international pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous (A/68/201), qui est soumis au titre du point 27 d) de l'ordre du jour, dit que la Décennie a servi de cadre mondial permettant de catalyser des efforts ciblés et soutenus visant à promouvoir l'alphabétisation pour tous. La question de l'alphabétisation est désormais affectée d'une priorité plus élevée dans le programme d'action des décideurs nationaux, régionaux et internationaux et elle est incorporée dans des cadres politiques plus généraux dans le domaine de l'éducation et d'autres secteurs. Cependant un impact plus important aurait pu être obtenu si l'alphabétisation avait été mieux intégrée dans l'architecture de développement mondial, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

23. La Décennie a permis de faire connaître une nouvelle vision de l'alphabétisation qui est pertinente pour les sociétés du XXI<sup>e</sup> siècle. L'évaluation a montré qu'au cours de la décennie précédente, l'alphabétisation telle qu'elle était formulée dans les politiques et programmes nationaux était devenue un concept plus large allant au-delà de la lecture, de l'écriture et de

l'alphabétisation fonctionnelle pour englober tout un éventail de compétences acquises tout au long de la vie. Au plan mondial la Décennie a été marquée par des progrès réguliers dans des domaines clés liés aux objectifs de l'Éducation pour tous, comme en témoigne la réduction importante du nombre de jeunes et d'adultes analphabètes et d'enfants non scolarisés. La mobilisation accrue de ressources nationales et extérieures pour l'éducation et une volonté politique plus grande ont abouti à l'amélioration de cadres juridiques et l'intégration de l'alphabétisation dans les politiques de développement et d'éducation. Par ailleurs les évaluations de l'alphabétisation traduisent un intérêt accru pour la compréhension des capacités des apprenants. D'autres changements positifs sont la reconnaissance de plus en plus grande de l'enseignement informel et les efforts déployés pour établir des passerelles entre les modalités formelles et informelles par le biais de programmes d'équivalence et de cadres de qualification.

24. En tant que coordonnateur de la Décennie au niveau mondial, l'UNESCO a apporté son assistance aux gouvernements par des activités telles que l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir, le suivi des progrès par l'Institut de statistiques de l'UNESCO et le renforcement des capacités d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation. D'autres activités menées par l'UNESCO sont la remise de prix internationaux d'alphabétisation de l'UNESCO, une semaine d'action mondiale concernant l'Éducation pour tous et l'action des ambassadrices de bonne volonté.

25. Malgré les progrès réalisés, les problèmes d'alphabétisation persistent au niveau mondial, comme en témoignent les niveaux anormalement élevés d'analphabétisme de base et fonctionnel. En 2011, les deux tiers des adultes analphabètes dans le monde sont des femmes, proportion inchangée depuis 30 ans. Si aucune mesure spéciale n'est prise, la proportion d'adultes analphabètes continuera de progresser.

26. En ce qui concerne les activités futures, l'UNESCO demande, dans son rapport, à toutes les parties prenantes d'intensifier les efforts déployés collectivement pour améliorer les systèmes d'enseignement et les interventions éducatives et d'accorder une importance plus grande aux jeunes et aux adultes analphabètes et aux populations marginalisées, en particulier les filles et les femmes analphabètes. L'UNESCO propose une approche de

l'alphabétisation en trois volets : améliorer la qualité de l'éducation de base des enfants et des adolescents; offrir des possibilités d'apprentissage alternatives aux enfants non scolarisés, aux adolescents et aux adultes; et améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans le domaine de l'alphabétisation. L'UNESCO attire également l'attention sur la nécessité de réfléchir davantage aux concepts d'alphabétisation qui sont pertinents pour le monde contemporain. Enfin le rapport recommande que l'UNESCO crée un partenariat multipartite mondial pour appuyer les efforts nationaux visant à atteindre les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation.

27. **M. Daunivalu** (Fidji), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que malgré des progrès importants enregistrés dans un certain nombre de domaines, davantage d'efforts sont nécessaires pour atteindre les objectifs communs dans le domaine du développement social. Le rapport du Secrétaire général (A/68/174) a montré que la promotion de l'autonomisation de la population pour éliminer la pauvreté et parvenir à l'intégration sociale, au plein-emploi et à un travail décent pour tous demeure un défi au niveau mondial. Le Groupe des 77 souscrit pleinement à la recommandation du rapport selon laquelle il convient d'inscrire l'autonomisation comme une priorité, par divers moyens d'action, dans le programme de développement pour l'après-2015. Cette question revêt une importance particulière du fait que les multiples crises mondiales imbriquées et les problèmes posés par les changements climatiques comportent d'importantes incidences négatives sur le développement social et compromettent également la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international.

28. Compte tenu de ces problèmes persistants, le respect des engagements pris au Sommet mondial pour le développement social est plus urgent que jamais. Le Groupe des 77 réaffirme sa volonté de mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague et les autres initiatives de développement social adoptées par l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session extraordinaire. En vertu des obligations qui leur incombent en droit international, les États doivent mener une action collective pour surmonter les obstacles à la réalisation intégrale du droit des peuples à l'autodétermination, en particulier ceux qui vivent sous la domination coloniale et l'occupation étrangère. Le Groupe des 77 accueille

également avec satisfaction le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

29. La coopération internationale est cruciale pour la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international et le Groupe des 77 et la Chine demandent que les pays développés s'acquittent sans délai de leurs obligations en ce qui concerne l'aide publique au développement et le partenariat mondial pour le développement. Un programme harmonisé d'échanges commerciaux doit appuyer les mesures favorisant l'accès sur un pied d'égalité aux marchés, conformément aux autres accords internationaux de développement social tels que le cadre intégré de l'Organisation mondiale du commerce.

30. L'approche à dimension humaine de l'autonomisation doit porter une attention particulière aux personnes handicapées. La récente réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées a été une occasion précieuse d'examiner la politique de développement dans une perspective prenant en compte la question du handicap et de renforcer la détermination de garantir les droits, l'inclusion et l'autonomisation des personnes handicapées dans les cadres de développement international qui sont en cours d'élaboration. Des politiques et des actions ciblées doivent également être mises en place pour prendre en compte la question du vieillissement de la population ainsi que la discrimination, la pauvreté, la violence et l'absence de services spécifiques dont souffrent souvent les personnes âgées.

31. Le Groupe des 77 et la Chine accueillent avec satisfaction l'importance continue accordée aux jeunes et ils demandent que les États Membres, tous les organismes du système des Nations Unies et les parties prenantes concernées mettent pleinement en œuvre les recommandations figurant dans le document final de la Réunion de haut niveau sur la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle. Depuis la proclamation de l'Année internationale de la famille en 1994, la communauté internationale a mené diverses activités et pris des engagements pour appuyer ces objectifs. Les activités marquant le vingtième anniversaire de l'Année internationale doivent être l'occasion de renforcer les politiques et programmes nationaux en faveur de la famille.

32. **M. Haniff** (Malaisie), prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que l'Association s'attache à mettre en place une communauté politiquement, économiquement et culturellement unie et socialement responsable d'ici à 2015 et à améliorer la qualité de vie en se fondant sur les principes du développement durable. À cette fin dans son modèle de communauté socioculturelle, l'ASEAN a défini sept domaines d'action prioritaires, notamment la réduction de la pauvreté, la lutte contre les conséquences négatives de l'intégration et de la mondialisation, la sécurité alimentaire, l'accès aux soins de santé et la lutte contre les maladies transmissibles.

33. Le rôle crucial de l'autonomisation a été reconnu à la huitième Réunion ministérielle des pays de l'ASEAN sur le développement rural et l'élimination de la pauvreté. Dans les efforts qu'elle déploie pour promouvoir la justice sociale et incorporer les droits des peuples dans les politiques et dans toutes les sphères de la vie, l'Association s'attache à protéger les droits des groupes désavantagés vulnérables, à promouvoir les droits des travailleurs migrants et à renforcer la responsabilité sociale des entreprises.

34. Les initiatives de protection sociale qui ont été prises récemment sont notamment l'adoption par l'ASEAN du cadre stratégique pour la protection sociale et le développement (2011-2015), la mise au point définitive du cadre de mobilisation qui promeut un développement prenant en compte la question du handicap, le lancement de la Décennie des personnes handicapées dans les pays de l'ASEAN (2011-2020) et l'adoption de la Déclaration de Bali sur le renforcement du rôle et la participation des personnes handicapées. Par ailleurs le deuxième atelier de l'ASEAN sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées s'est tenue en février 2013 en Thaïlande, conformément aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport (A/68/95), et la Déclaration de l'ASEAN sur le renforcement de la protection sociale a été adoptée à la huitième Réunion ministérielle des pays de l'ASEAN sur la protection sociale et le développement, qui s'est tenue récemment. La réunion annuelle des hauts fonctionnaires des pays de l'ASEAN et du Japon sur les sociétés où règne la compassion, qui porte sur le thème du vieillissement actif à sa onzième réunion, est une preuve supplémentaire de l'importance qu'attache la région de l'ASEAN à cette question.

35. La huitième Réunion ministérielle de l'ASEAN sur la jeunesse, tenue en mai 2013, a réaffirmé le rôle important des jeunes générations dans le renforcement de la solidarité régionale grâce aux services communautaires bénévoles. Outre l'examen du chômage des jeunes, les ministres des pays de l'ASEAN ont adopté la Déclaration de Bandar Seri Begawan sur le bénévolat et l'entrepreneuriat des jeunes ainsi qu'un certain nombre d'initiatives visant à inculquer un sentiment d'appartenance à la communauté. D'autres activités en faveur de la jeunesse sont le Programme de bénévolat des jeunes de l'ASEAN et le premier Séminaire de l'ASEAN sur les jeunes entrepreneurs et l'exposition sur le même thème.

36. **M. Charles** (Trinité-et-Tobago), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que cette région continue d'être touchée par les conséquences préjudiciables des crises économiques, alimentaires et énergétiques mondiales, qui sont aggravées par de nouveaux problèmes multiformes imbriqués qui entravent les progrès dans la réalisation des objectifs de développement social. Le rapport 2013 sur la Situation et les perspectives de l'économie mondiale reconnaît que les problèmes économiques se sont propagés des pays développés aux pays en développement et il prévoit que les deux années à venir comporteront un grand nombre d'incertitudes et de risques. Le développement social ne peut être considéré sans tenir compte des réalités mais il doit au contraire s'inscrire dans le cadre plus large d'un programme de développement durable. La CARICOM adopte depuis longtemps une approche à dimension humaine du développement et elle continue de mener des initiatives pour venir en aide aux groupes vulnérables de la région.

37. La CARICOM estime, tout comme le Secrétaire général, qu'une participation véritable est essentielle à l'autonomisation et elle redouble ses efforts pour assurer l'intégration complète de tous les citoyens dans la société et la participation de toutes les parties prenantes à la prise de décision et aux autres processus qui influencent la politique publique de développement. Les progrès importants enregistrés par la CARICOM dans le domaine du développement humain et social depuis sa création ont été mis en lumière à la vingt-quatrième réunion du Conseil pour le développement humain social de la CARICOM, qui a permis aux décideurs des pays de la région de

réfléchir ensemble à leur vision pour la région et de porter leur attention sur des secteurs particuliers.

38. La diversification des économies de la région est un autre moyen de faciliter l'autonomisation. Une initiative encourage les habitants des zones rurales à mener, parallèlement à l'agriculture de subsistance, des activités en vue de la création d'entreprises agricoles. Le Guyana accueille actuellement la douzième Semaine de l'agriculture des Caraïbes pour promouvoir l'industrie agricole et le commerce dans la région.

39. La CARICOM continue de mettre en œuvre des politiques et initiatives pour appuyer le rôle de la famille dans le développement social et elle s'apprête à célébrer le vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2014. Elle appuie également un programme de développement prenant en compte la question du handicap et de nombreux États membres de la CARICOM ont signé ou ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées et le protocole facultatif s'y rapportant. En outre les chefs de gouvernement de la CARICOM ont décidé, à leur réunion de juillet 2013, d'entamer un dialogue régional sur les questions auxquelles sont confrontées les personnes handicapées et de convoquer une réunion de haut niveau régional à ce sujet.

40. La CARICOM, consciente de l'importance des jeunes en tant que partenaires du développement, a conçu la Stratégie régionale de promotion de la jeunesse et en 2010, au premier Sommet régional sur la promotion de la jeunesse, a déclaré son intention de reconnaître ce rôle dans les stratégies nationales et régionales. Elle continuera de faire participer les jeunes à la prise de décision par des initiatives telles que le programme de jeunes ambassadeurs de la CARICOM. La promotion et la protection des droits des personnes âgées a également été une priorité, des mesures régionales se fondant sur la Charte des Caraïbes sur la santé et le vieillissement. Les États membres de la CARICOM continuent de mettre en œuvre les politiques et programmes nécessaires pour relever les défis auxquels sont confrontées les personnes âgées et pour assurer leur intégration socioéconomique. Les États membres de la CARICOM se sont également attachés à renforcer leurs capacités statistiques nationales pour tenir compte de l'évolution démographique dans la planification économique et sociale.

41. Étant donné les liens entre la santé et le développement socioéconomique, il est important de lutter contre les conséquences préjudiciables des maladies non contagieuses sur le développement. La CARICOM attend donc avec intérêt la collaboration avec tous les partenaires en vue de renforcer et faciliter une action multisectorielle visant à prévenir et combattre les maladies non contagieuses et à préparer l'examen et l'évaluation en 2014 des progrès enregistrés dans ce domaine.

42. **M. Alemu** (Éthiopie), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que l'Union africaine a concentré ses efforts, au cours de la Décennie africaine des personnes handicapées (1999-2009), sur le renforcement de la coopération régionale afin d'appuyer la participation intégrale et l'égalité des personnes handicapées ainsi que l'égalité des chances en ce qui concerne l'éducation, la formation et l'emploi. La deuxième session de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge du développement social a décidé d'axer son attention sur les cibles et indicateurs permettant d'évaluer les résultats. Toutefois malgré les récents progrès, un très petit nombre des millions d'Africains qui sont handicapés a accès aux soins, à la rééducation et à l'éducation, et la question du handicap est encore un problème de survie en Afrique. L'Architecture de l'Union africaine pour l'invalidité, initiative adoptée à la troisième session de la Conférence, comprend des volets juridique, programmatique et institutionnel : le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Plan d'action continental pour la Décennie africaine des personnes handicapées, et les organismes régionaux, les États membres et d'autres parties prenantes. La réunion de haut niveau qui vient de se conclure sur la question du handicap et du développement peut apporter une contribution cruciale qui permettra de réduire l'écart entre la théorie et la pratique et d'assurer la participation intégrale et effective des personnes handicapées dans la société et au développement par l'emploi, l'égalité d'accès aux services de base et des mécanismes solides de protection sociale.

43. Plus de la moitié de la population de l'Afrique a moins de 35 ans, et des millions de jeunes Africains sont confrontés au chômage, au sous-emploi et à d'autres problèmes. La Décennie africaine de la jeunesse (2009-2018) a donc été proclamée en vue de

promouvoir l'autonomisation de la jeunesse et le développement et d'appuyer les politiques et programmes nationaux en faveur de la jeunesse. Le Groupe des États d'Afrique se félicite donc de la nomination de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse.

44. Le cadre et le plan d'action de l'Union africaine sur le vieillissement en Afrique, adoptés en 2002, contiennent des directives concernant l'élaboration de politiques car les décideurs ont compris que les efforts de sensibilisation et de mobilisation devaient appuyer les politiques nationales, encourager les consultations avec les personnes âgées et assurer l'allocation appropriée des ressources. Par ailleurs le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des personnes âgées en Afrique, adopté en 2012, définit les obligations des États parties. Le Groupe des États d'Afrique continuera de participer activement à tous les processus multilatéraux portant sur la promotion et la protection des droits des personnes âgées.

45. Le Groupe des États d'Afrique réaffirme le rôle central de l'institution de la famille dans le développement ainsi que son adhésion au plan d'action de l'Union africaine sur la famille en Afrique, qui vise à améliorer la condition des familles et à guider les États membres dans l'élaboration de structures, de politiques et de programmes et à renforcer les capacités. Cependant ces efforts se heurtent à un certain nombre de problèmes, notamment la pauvreté généralisée. L'anniversaire de l'Année internationale de la famille, qui doit avoir lieu prochainement, offre donc une occasion précieuse de renouveler les efforts visant à renforcer la mise en œuvre et l'évaluation du plan d'action.

46. Les mauvais indicateurs du développement social reflètent les difficultés auxquelles sont encore confrontés de nombreux pays d'Afrique, telles que le creusement des inégalités de revenu et des écarts dans d'autres domaines ainsi que les disparités persistantes dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : ainsi par exemple, l'Afrique est en retard parmi les pays en développement dans le domaine de la parité dans l'éducation. Toutefois les pays d'Afrique ont déployé des efforts remarquables pour améliorer le développement socioéconomique par diverses politiques sociales qui comprennent des programmes de redistribution, de protection et de transformation.



47. **M. Maope** (Lesotho), prenant la parole au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dit que les pays membres de la SADC ont déployé davantage d'activités pour atteindre les objectifs de développement social mais qu'un développement véritable demeure difficile à atteindre à moins que toutes les parties prenantes ne participent à tous les aspects de la vie politique, économique et sociale. La pauvreté, l'un des obstacles les plus importants, est exacerbée par les crises économiques, alimentaires, énergétiques et climatiques actuelles. La SADC redouble donc d'efforts pour mettre en œuvre le plan d'action découlant de la Déclaration de Dar es-Salaam sur la sécurité alimentaire.

48. Les diverses stratégies de lutte contre la pauvreté que mènent les États membres de la SADC traduisent la nécessité de plus en plus urgente d'une coordination renforcée et de l'harmonisation et du suivi des programmes. Le Plan stratégique indicatif de développement régional (1990-2015) permet à la SADC de lutter contre la pauvreté et de promouvoir le développement en renforçant la compréhension par la société civile des cadres nationaux et régionaux d'élimination de la pauvreté. Les résultats de l'examen de ce plan permettront d'éclairer la feuille de route de la région pour réduire la pauvreté, renforcer l'intégration régionale et assurer une paix et une sécurité durables.

49. Du fait que le chômage, en particulier celui des jeunes, demeure l'un des problèmes les plus graves dans la région, plusieurs États membres de la SADC ont adopté des politiques et des programmes visant à mettre en place et à renforcer les systèmes de protection sociale. La région appuie le bénévolat et les projets de service communautaire soutenu qui réduisent la pauvreté et promeuvent la croissance économique tout en luttant contre le chômage.

50. Le VIH/sida est l'un des problèmes mondiaux les plus graves à moyen et à long terme qui font obstacle au développement social car il contribue à des taux de mortalité élevée, à l'accroissement des dépenses dans le secteur de la santé et à l'aggravation de la pauvreté. Le protocole de la SADC sur la santé s'efforce de lutter contre la prévalence élevée du VIH/sida dans de nombreux pays en servant de catalyseur à des interventions régionales efficaces contre la pandémie. L'accès accru aux médicaments antirétroviraux et une meilleure connaissance des dangers de cette maladie

ont abouti à une baisse des taux de nouvelles infections dans la région.

51. La SADC accorde une priorité élevée à la nécessité d'incorporer les questions relatives au handicap dans les stratégies régionales et les initiatives de développement et elle accueille donc avec satisfaction le document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale qui vient de se conclure, et elle a bon espoir que les engagements pris concernant la promotion d'un développement qui tienne compte de la question du handicap seront mis en œuvre efficacement. Compte tenu du rôle que jouent l'intégration régionale et la coopération internationale dans la lutte contre les obstacles au développement, il est nécessaire de conjuguer les efforts déployés aux niveaux régional et international pour mettre en œuvre le programme de développement social.

52. **M. León González** (Cuba), prenant la parole au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que malgré les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, 1,2 milliards de personnes vivent encore dans une pauvreté extrême, et 870 millions d'entre elles souffrent de malnutrition. La faim et la pauvreté, qui sont des violations inacceptables des droits de l'homme, doivent être éliminées. Des stratégies de développement inclusives sont nécessaires pour répartir plus équitablement les avantages de la croissance économique et répondre aux besoins fondamentaux tels que la nutrition, la santé, l'approvisionnement en eau, l'assainissement, le logement et l'accès à l'éducation et à l'emploi. Une telle inclusion sociale, qui est essentielle pour les sociétés démocratiques, nécessite un engagement renouvelé de la part des gouvernements.

53. La coopération internationale, notamment l'engagement pris par les pays développés d'allouer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement, ainsi que la coopération Sud-Sud et la coopération technique, sont essentielles au développement. Il y a une nécessité urgente de réformer le système économique mondial et de mettre en œuvre de nouvelles formes de solidarité internationale pour parvenir à des sociétés plus inclusives. Les États membres de la CELAC ont mis en œuvre des programmes réussis d'inclusion sociale et d'autonomisation des groupes vulnérables et ils ont toujours promu les droits de ces derniers.

54. Les jeunes, qui représentent une proportion importante de la population des pays membres de la CELAC, doivent avoir la possibilité d'accéder à l'éducation et à la formation. Le Sommet mondial sur la jeunesse BYND2015, qui s'est tenu au Costa Rica en septembre 2013, a apporté une contribution importante aux débats sur le programme de développement durable. La communauté internationale doit appuyer l'inclusion sociale des personnes âgées ainsi que la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement. La CELAC se félicite des activités menées par le Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement de l'Organisation des Nations Unies. À la vingt-quatrième session ordinaire du Conseil des droits de l'homme, la CELAC a présenté une résolution proposant la nomination d'un expert indépendant sur l'exercice de tous les droits de l'homme par les personnes âgées.

55. La CELAC promeut activement l'inclusion sociale, politique, économique et culturelle intégrale des personnes handicapées et elle accueille donc avec satisfaction le document final de la Réunion de haut niveau sur la question du handicap et du développement qui vient de se tenir. Elle prie également instamment le Secrétaire général de nommer un envoyé spécial pour les personnes handicapées. La propagation des maladies non contagieuses est une préoccupation pour tous les pays étant donné leurs conséquences préjudiciables sur le développement socioéconomique. Le programme de développement pour l'après-2015 doit se fonder sur les objectifs du Millénaire pour le développement et refléter de façon adéquate tous les aspects des trois piliers du développement durable.

56. **M. Vrailas** (Observateur de l'Union européenne), prenant la parole également au nom des pays candidats comme l'Islande, le Monténégro, la Serbie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie, des pays du processus de stabilisation et d'association comme l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, ainsi que de l'Arménie, de la Géorgie et de la République de Moldova, dit que les dispositions prises par l'Union européenne pour faire face à la crise financière reflètent des valeurs politiques, sociales et économiques communes. Pour lutter contre le chômage et l'inégalité, elle a proposé la stratégie Europe 2020 pour une croissance durable, intelligente et inclusive. Le Conseil de l'Union européenne a adopté une recommandation sur l'établissement d'une garantie

pour les jeunes afin que les personnes de moins de 25 ans bénéficient d'une offre d'emploi, d'une formation continue, de stages d'apprentissage ou de formation dans les quatre mois suivant la date à laquelle elles sont au chômage ou terminent leurs études dans le système d'enseignement classique. Il a affecté 6 milliards d'euros à l'initiative d'emploi des jeunes et en juin 2013, il a approuvé le programme d'investissement social qui guide les réformes nationales dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

57. Le cadre de développement pour l'après-2015 doit se fonder sur une série d'objectifs mondiaux et assurer une approche fondée sur les droits, qui prenne en compte la justice, l'égalité et l'équité, la bonne gouvernance, la démocratie, la règle du droit, l'égalité des sexes et la prévention de la violence à l'égard des femmes. L'Union européenne souscrit pleinement à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing ainsi qu'au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

58. L'Union européenne partagera ses meilleures pratiques sur l'emploi des jeunes par l'intermédiaire du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà et de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse. Elle continuera d'apporter une assistance aux jeunes par le biais de sa Stratégie en faveur de la jeunesse et son initiative Les jeunes en mouvement, d'échanges de vues et de ses activités de développement. La promotion des droits des personnes âgées est également une priorité importante dans le programme d'action et les gouvernements doivent lutter contre la discrimination fondée sur l'âge et la maltraitance des personnes âgées tout en fournissant des soins à long terme, la protection sociale, un travail décent et des soins de santé aux personnes âgées.

59. Tous les États membres de l'Union européenne ont signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées. La Stratégie européenne 2010-2020 concernant les personnes handicapées vise à lever les obstacles à l'autonomisation sociale et économique de ces personnes. L'Union européenne a apporté une contribution à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale qui s'est tenue récemment sur la question du handicap et du développement.

60. **M<sup>me</sup> Lawal** (Nigéria) dit que le Gouvernement nigérian n'épargne aucun effort, dans le cadre des efforts qu'il déploie pour mettre en œuvre la Convention relative aux droits des personnes

handicapées, pour promulguer une loi relative aux personnes handicapées, qui prévoit la création d'une commission nationale pour les personnes handicapées. Les données obtenues à partir des études initiales de 2009 et 2010 sur les personnes handicapées ont servi à la formulation de mesures et stratégies appropriées pour assurer leur inclusion dans le développement. Le Gouvernement nigérian coopère avec les organisations locales et internationales de personnes handicapées et il met en place des structures permettant de prendre en compte les perspectives des personnes handicapées dans tous les services relevant du Gouvernement fédéral.

61. Le Gouvernement nigérian inspecte tous ses établissements pénitentiaires en vue d'améliorer son système de justice pénale pour mineurs et il renforce le personnel affecté au développement social. Il est déterminé à s'assurer que les questions relatives à la famille sont prises en compte dans le développement et il a mis en œuvre des programmes visant à fournir des compétences et des subventions aux familles et à réinsérer les enfants des familles migrantes vulnérables. Il est résolu à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu des instruments internationaux sur le vieillissement et il prend des mesures concrètes pour en atteindre les objectifs. Le Gouvernement nigérian demeure fermement résolu à inscrire les questions affectant tous les groupes vulnérables dans le programme de développement national.

62. **M. Khalek** (Égypte) dit que le programme de développement pour l'après-2015 doit être axé sur la lutte contre l'inégalité, la priorité étant donnée à l'éducation, l'alphabetisation, l'inclusion sociale, l'autonomisation, la participation, l'emploi, un travail décent et la protection sociale. Les politiques axées sur la famille doivent faire partie intégrante des efforts de développement et l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse doit élaborer une stratégie mondiale d'emploi des jeunes. La Convention relative aux droits des personnes handicapées et le document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la question du handicap et du développement, qui vient de se tenir récemment, doit être mise en œuvre. Un instrument juridique international sur le vieillissement doit être élaboré pour éliminer la discrimination à l'égard des personnes âgées.

63. Le Gouvernement égyptien a stabilisé les prix des produits de base, relevé le salaire minimum, les

prestations sociales et les pensions et il a éliminé les frais de scolarité dans l'enseignement public. Il envisage des réformes pour lutter contre l'inégalité, il a établi un comité spécial pour la justice sociale, il lutte actuellement contre la corruption et il coopérera avec la communauté internationale pour combattre le blanchiment d'argent.

64. **M. Rakovskiy** (Fédération de Russie) dit que sa délégation appuie l'établissement d'un nouveau partenariat mondial pour le développement afin de mettre en œuvre les décisions du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en coordination avec les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Gouvernement de la Fédération de Russie a ramené la proportion de Russes vivant en dessous du seuil de pauvreté de 30 % en 2000 à 11,2 % et il est déterminé à combattre l'inégalité et la pauvreté et à accroître le niveau de vie. Pour lutter contre les conséquences de la crise financière, il promeut actuellement l'emploi et la productivité, il stimule les petites et moyennes entreprises, et il continuera de relever les salaires et les pensions et d'élargir le système de protection sociale. Un nouveau programme gouvernemental d'assistance sociale renforcera les règlements déjà en place, introduira des méthodes novatrices de travail et apportera un appui aux organisations sans but lucratif. Le Gouvernement de la Fédération de Russie apporte une assistance matérielle et des soins de santé aux personnes âgées et il encourage leur participation à la société. Les pensions ont augmenté de 3,5 % par an au cours des cinq années précédentes et de 10 % en 2013.

65. Le Gouvernement de la Fédération de Russie poursuit la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées avec un programme fédéral de 5 milliards de dollars qui vise à renforcer l'accessibilité dans les domaines tels que l'emploi, l'éducation, les services et les locaux. Il met également en œuvre une stratégie fondée sur le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, l'accent étant mis sur l'emploi, et il apporte aux jeunes diverses formes d'assistance. Le Gouvernement de la Fédération de Russie apporte également une assistance aux familles jeunes et à faible revenu et il encourage la solidarité entre les générations car la stabilité de la société dépend de familles traditionnelles soudées.

66. **M<sup>me</sup> Frei** (Suisse), prenant la parole à titre de représentante des jeunes, dit que les jeunes représentent un vivier d'innovation et de productivité mais que ce potentiel est négligé, 75 millions d'entre eux étant au chômage dans le monde. Le Gouvernement suisse accueille donc avec satisfaction la priorité élevée accordée à une bonne éducation et aux pratiques d'emploi dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (E/CN.5/2013/7). La communauté internationale doit assurer l'accès universel à l'éducation, la croissance économique et la création d'emplois, en particulier pour les jeunes défavorisés; encourager les activités indépendantes et la création d'entreprise et respecter leur droit au travail. Une collaboration plus étroite entre les secteurs public et privé est indispensable pour mieux adapter l'enseignement aux besoins du marché.

67. Le programme de développement pour l'après-2015 doit prendre en compte les relations d'interdépendance entre la croissance économique, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous, parallèlement à la viabilité de l'environnement. La corrélation entre le développement durable et un travail décent pour tous a été reconnue par la Conférence internationale du Travail à sa cent-deuxième session en juin 2013.

68. Les jeunes vivant dans des contextes de conflit et post-conflit sont confrontés à des obstacles importants. Sur les 57 millions d'enfants qui n'ont pas accès à l'éducation, la moitié d'entre eux vivent dans des zones de conflit. L'éducation leur permettra de surmonter les difficultés économiques et de participer à la société. Le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà encourage les jeunes à contribuer à la paix et à la sécurité. La participation politique peut briser le cycle de la violence, et les possibilités offertes aux jeunes permettront de mettre à profit leur potentiel en tant qu'agents du changement en vue d'un avenir de paix.

69. **M<sup>me</sup> Morgan** (Mexique) dit que l'inclusion sociale est essentielle au programme de développement pour réduire la pauvreté et les inégalités. Le Gouvernement mexicain envisage de convoquer une réunion pour promouvoir une vision mondiale de l'inclusion et progresser dans la définition de normes minimales en matière de droits de l'homme et de leurs conséquences sur les politiques de développement. Le rapport du Secrétaire général intitulé « La voie à

suivre : un programme de développement qui tienne compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà » constitue une feuille de route pour l'inclusion des personnes handicapées dans le développement. Le Gouvernement mexicain a appuyé la proposition faite à la vingt-quatrième session ordinaire du Conseil des droits de l'homme portant sur la nomination d'un expert indépendant sur l'exercice de tous les droits de l'homme des personnes âgées. La politique de développement social du Gouvernement mexicain promeut les droits fondamentaux de l'homme et définit des mesures préférentielles en faveur des enfants, des femmes, des personnes autochtones, des personnes handicapées et des personnes âgées.

70. L'inclusion sociale ne peut être réalisée qu'en prenant en compte toutes les dimensions de la pauvreté, notamment la santé, l'éducation, les services de base et le logement. Sept millions de Mexicains vivent encore dans la pauvreté extrême et le Gouvernement mexicain a donc lancé une campagne de lutte contre la faim, en mettant l'accent sur la responsabilité et les mesures multisectorielles en faveur des familles et des communautés. Il est également essentiel de faire participer les jeunes aux débats sur le développement social.

71. **M<sup>me</sup> Phipps** (États-Unis d'Amérique) dit que les activités du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement et de l'expert indépendant sur l'exercice de tous les droits de l'homme par les personnes âgées doivent être complémentaires et éviter les doubles emplois. Elle demande des informations complémentaires sur les travaux de la coalition du groupe d'amis qui vient d'être mise en place. Davantage d'efforts sont nécessaires pour mettre en œuvre le Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement, une grande importance étant accordée à l'assistance à apporter aux États Membres pour les aider à mettre en œuvre les lois et politiques existantes plutôt qu'à l'élaboration d'un nouveau cadre juridique. Les dispositions concernant les personnes âgées doivent être incorporées dans les plans stratégiques des organismes des Nations Unies.

72. Le programme de développement pour l'après-2015 doit être inclusif et les personnes handicapées doivent pouvoir participer au développement et en bénéficier tout à la fois. Une législation nationale autoritaire et son application sont les moyens les plus efficaces d'améliorer leur situation.

73. **M<sup>me</sup> Sariaslan** (Pays-Bas), prenant la parole à titre de représentante de la jeunesse, dit que les jeunes doivent terminer leurs études pour pouvoir être indépendants et participer à la prise de décision et s'assurer que les femmes sont protégées contre la violence et l'inégalité entre les sexes. La communauté internationale doit prévenir la violence à l'égard des femmes qui jouent un rôle important dans l'élimination de la pauvreté, l'édification de la paix et le développement. Les gouvernements doivent tenir leurs promesses envers les jeunes qui ont une influence énorme sur la société, en particulier à travers les médias sociaux, et qui doivent participer à l'élaboration de politiques. M<sup>me</sup> Sariaslan prie instamment les délégations de nommer au moins un représentant de la jeunesse et elle demande aux représentants des jeunes d'organiser un forum des Nations Unies sur la jeunesse. Le progrès et la prospérité sont impossibles en l'absence de participation intégrale, sur un pied d'égalité, des femmes et des jeunes.

74. **M. Pulford** (Australie), prenant la parole à titre de représentant des jeunes, dit que la communauté internationale doit éliminer toutes les formes de discrimination et établir l'égalité. La lutte contre la discrimination est souvent considérée à tort comme moins importante que les défis mondiaux tels que l'élimination de la pauvreté, les changements climatiques et la réalisation de la paix et d'un développement durable; cependant les progrès dans l'élimination de la discrimination accélèrent souvent l'amélioration de la situation dans d'autres domaines. En vue d'édifier un monde exempt de discrimination, la communauté internationale doit consolider les acquis des objectifs du Millénaire pour le développement pour élaborer des politiques équitables qui atteignent tous les groupes de population, notamment les femmes, les jeunes, les peuples autochtones, les groupes marginalisés, les communautés rurales et reculées et les personnes handicapées, pour s'assurer qu'ils sont entendus.

*La séance est levée à 13 heures.*